

**PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS DU 15 SEPTEMBRE 2020
PRESIDENCE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

Vu l'article R. 811-18 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté 20-229 portant procès-verbal de proclamation des résultats des élections du 10 juillet 2020 pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT,
Vu la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :

Sont proclamés élus :

- Présidente de la section disciplinaire : Dominique GAITI
- Vice-Présidents de la section disciplinaire : Benoit PANICAUD et Aurélien BRUYANT

Le présent arrêté est publié sur le site internet et l'intranet de l'université et est transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de Reims.

Fait à Troyes, le 16 septembre 2020

Le Directeur,



Pierre KOCH

